

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de L'Yonne  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération° 2023-13  
Séance du Mardi 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 11 avril à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

|                     |              |                               |
|---------------------|--------------|-------------------------------|
| Afférent au conseil | : 15         | Pouvoirs : 3                  |
| En exercice         | : 14         | Absents excusés : 3           |
| Présents            | : 10         | Absents : 1                   |
| Date de convocation | : 04/04/2023 | Date d'affichage : 04/04/2023 |

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Mickaël MONMUSSON - Valérie PERON

Absents excusés : Joao PEREIRA DE MOURA pouvoir à Dominique TORCOL  
Gil GONDET pouvoir à Philippe BALANÇON  
Jérôme DUHANOT pouvoir à Marie-Christine GAULUET

Absents : Pierre-Alain BOURDILLON

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**OBJET : ADOPTION PROJET EDUCATIF DU CENTRE DE LOIDIRS 2023 /2026.**

Madame Brigitte DURY, adjointe chargée des affaires scolaires et périscolaires présente le projet éducatif 2023-2026 du centre de loisirs.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet joint à la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après 21 AVR. 2023  
Dépôt en Préfecture 21 AVR. 2023  
Publication ou notification le 21 AVR. 2023



Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Dominique TORCOL



# PROJET EDUCATIF

MONTIGNY LA RESLE

2023 - 2026

## *CENTRE DE LOISIRS LES PETITS MONTIGNAIS*



# CONTENU

|                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DIAGNOSTIC.....                                    | 3   |
| PREAMBULE.....                                                                   | 4   |
| VALEURS ÉDUCATIVES ET OBJECTIFS ÉDUCATIFS.....                                   | 4/5 |
| MISE EN ŒUVRE .....                                                              | 6   |
| 1. Les locaux et espaces utilisés.....                                           | 6   |
| 2. Le budget d'activités.....                                                    | 6   |
| 3. L'équipe pédagogique du centre de loisirs.....                                | 7   |
| 4. Les horaires d'ouverture du centre de loisirs.....                            | 7   |
| 5. Les modalités tarifaires et d'inscription.....                                | 7   |
| 6. Les partenariats.....                                                         | 7   |
| 7. La communication.....                                                         | 8   |
| 8. Les temps de concertation et de préparation pour l'équipe<br>pédagogique..... | 8   |
| 9. Les modalités d'évaluation et de suivi des projets.....                       | 8   |
| 10. Durée du projet éducatif.....                                                | 8   |

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 21 AVR. 2023

ID : 089-218902658-20230411-202313-DE

## PRESENTATION DU TERRITOIRE - DIAGNOSTIC

Nos villages, Montigny la Resle (588 habitants) et Villeneuve Saint Salves (253 habitants) sont situés à la périphérie d'Auxerre dans un territoire rural à proximité de sites historiques très renommés, Abbaye Saint Germain, Cathédrale d'Auxerre, Abbaye cistercienne de Pontigny... La liaison avec Auxerre à titre individuel est rapide mais nous ne disposons d'aucune navette permettant la circulation des enfants en dehors des transports scolaires. Chaque déplacement à Auxerre pour faire participer une classe à une activité culturelle ou sportive engendre un coût substantiel.

En revanche, nous pouvons très facilement organiser des activités de plein air et faire participer les enfants à des activités autour de la nature avec découverte de la faune et de la flore locales. Le village est situé en bordure de vignoble et de forêt, ce qui offre de belles possibilités de randonnées et de découvertes de l'environnement. Nous mettons à disposition des enfants un terrain permettant une activité jardinage avec initiation à la permaculture.

En outre, nous disposons d'une association locale très dynamique comptant plus d'une centaine de membres, Montigny Loisirs. Cette association a récemment étoffé son panel d'activités en offrant des ateliers dédiés aux adolescents de 11 à 17 ans de manière ponctuelle pendant les vacances : projet de rallye photos, confection de façades de chalets pour célébrer les fêtes de fin d'année, sortie en parc d'attractions...

Au niveau de nos deux municipalités, il y a une réelle volonté de rendre **nos villages attractifs** pour favoriser l'installation de familles avec enfants. Nous consacrons tous nos efforts sur la jeunesse.

## PRÉAMBULE

Le projet éducatif s'inscrit dans une réflexion partagée entre plusieurs acteurs : les municipalités de Montigny la Resle et Villeneuve Saint Salves dans le cadre de notre regroupement scolaire (RPI), les enseignants, les animateurs, les représentants des parents d'élèves, l'association Montigny Loisirs, les Francas de l'Yonne et la CAF.

Ce projet correspond à un engagement fort à l'égard des parents mais surtout envers les enfants. Notre souhait est de le faire évoluer au cours des trois années à venir et de l'adapter en permanence aux besoins recensés.

L'existence d'un centre de loisirs constitue un atout majeur de développement pour nos deux villages mais aussi pour les familles qui envisageraient de venir s'y installer. Cette structure

répond à un besoin de garde pour les familles qui sont dans la vie active et qui ont besoin d'une structure pour accueillir leur(s) enfant(s) en dehors des plages scolaires, avec une amplitude horaire importante de 7 h 30 à 18 h 30, voire au-delà sur demande.

La vocation de notre centre de loisirs est de développer des activités socio-éducatives, culturelles, sportives ou scientifiques au travers d'ateliers et animations pour permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre moins conventionnel que l'école.

Notre but est de proposer des activités ludiques, en complément des apprentissages scolaires et ainsi favoriser **la découverte de connaissances et l'acquisition de compétences nouvelles**, qui sont autant de facteurs propices au développement intellectuel et psychique de l'enfant.

Depuis son ouverture en 1995, le centre de loisirs « Les petits Montignais » accueille chaque jour les enfants scolarisés dans les écoles de Montigny-la-Resle et de Villeneuve-Saint-Salves, sur le temps périscolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que les mercredis matins :

- le matin : entre 15 et 20 enfants,
- le midi : une quarantaine d'enfants,
- le soir : entre 15 et 20 enfants,
- le mercredi : environ une dizaine d'enfants.

## VALEURS ÉDUCATIVES ET OBJECTIFS ÉDUCATIFS

### 1) Etablir un lien privilégié entre l'école et le Centre de Loisirs

Les municipalités, très à l'écoute des besoins des enfants et des demandes des parents, souhaitent offrir une qualité d'accueil chaleureuse grâce à un **personnel qualifié à l'écoute des enfants, sans distinction aucune**. Notre petite structure doit nous permettre **d'établir un lien privilégié entre l'école et le Centre de Loisirs**. Les activités proposées au Centre de Loisirs viendront donc en continuité des enseignements dispensés à l'école.

### 2) Bienveillance, épanouissement de l'enfant

Pour ce faire, nous favorisons un échange constant entre les animatrices et les enseignants afin de créer un dynamisme pédagogique profitable aux deux structures. Chacune d'entre elles se doit d'œuvrer **dans un climat bienveillant et de veiller à ce que les activités proposées favorisent l'épanouissement de l'enfant en prenant soin de le valoriser**. Les enfants doivent **apprendre à évoluer ensemble**. Le personnel se doit d'être à l'écoute des enfants, de leurs émotions, de leurs besoins afin de les accompagner au mieux dans **l'apprentissage des compétences psycho sociales (connaissance de soi et de son environnement, empathie, communication entre pairs mais aussi avec les adultes)**

### 3) Autonomie, responsabilité, solidarité et entraide

Notre structure de petite taille devra favoriser la mise en place d'activités en multi niveaux, afin de **développer l'autonomie des petits et encourager les plus grands à se montrer solidaires et responsables**. Nous insisterons beaucoup sur **l'entraide** non seulement entre les petits et les grands mais aussi au sein de chaque groupe.

### 4) Respect, capacité de vivre ensemble

Les notions de **respect de soi et de l'autre** devront toujours être présentes lors des jeux ou des activités proposées. Il nous importe de développer en chacun la capacité à vivre ensemble, dans un climat serein. Le rôle de l'équipe d'encadrement sera **d'encourager les enfants à se montrer tolérants et à accepter les différences**.

**L'accueil d'enfants en situation de handicap** fera l'objet d'une attention particulière afin de permettre à **ces enfants de se sentir soutenus, accompagnés et pleinement intégrés dans la structure**. Les parents seront régulièrement informés des activités suivies par leur enfant et de ses progrès.

Pour donner plus de dynamisme à notre projet, nous inviterons les parents ou responsables légaux des enfants à s'impliquer plus largement dans la vie du Centre. A chaque rentrée, **une réunion d'information à destination des parents aura lieu la dernière semaine de septembre** afin que les parents rencontrent les membres de l'équipe et pour que soient évoqués les projets et les ambitions de l'équipe. Les parents pourront ainsi nous faire part de leurs propositions pour faire évoluer l'accueil. Tout au long de l'année **des ateliers parents enfants** seront organisés pour que les parents soient associés à la vie de la structure.

De la même façon, nous souhaitons **créer un lien fort entre les différentes générations** en faisant intervenir des acteurs de la vie locale, par exemple **les pompiers et les membres de l'association Montigny-Loisirs** :

- les pompiers, en expliquant leur rôle, en faisant visiter la caserne, en donnant la marche à suivre pour prévenir les secours,
- les membres de l'association Montigny Loisirs,
- ✓ par des actions sur le terrain, en faisant découvrir le verger conservatoire,
- ✓ en lisant des textes sur des thèmes choisis en accord avec les animateurs,
- ✓ en aidant les enfants au cours d'ateliers, cuisine, peinture...

|                                       |
|---------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 20/04/2023    |
| Reçu en préfecture le 20/04/2023      |
| Publié le <b>21 AVR. 2023</b>         |
| ID : 089-218902658-20230411-202313-DE |

Mairie de Montigny la Resle  
4, Place de l'église  
89230 Montigny la Resle

## 5) Le développement durable - l'écologie

Nous souhaitons sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la **préservation de notre planète et au respect de l'environnement** (*atelier d'initiation au recyclage, tri sélectif à la cantine, économies d'énergie*).

Le poulailler à proximité du centre peut constituer un bel exemple pour recycler les déchets et sensibiliser les enfants au **bien-être animal**. En nourrissant les poules avec une partie des déchets de la cantine (compatibles avec leur régime alimentaire) on favorise le questionnement des enfants sur le **devenir des déchets** et on leur permet d'envisager une **utilisation vertueuse**.

## 6) L'ouverture sur le monde

Le centre de loisirs doit être un lieu d'éveil et de **découverte du monde**. Il doit permettre aux enfants d'élargir leurs horizons, de prendre conscience du monde dans sa globalité par le biais de modules découverte. En parallèle, nous organiserons des ateliers pour faire découvrir **les différentes cultures** à travers des chants ou des lectures proposées par les membres de l'association Montigny Loisirs.

Dans cette optique, il faudra également sensibiliser les enfants aux langues qui sont parlées dans le monde et mettre en place **une initiation à la langue anglaise de manière régulière**. Ceci pourra se faire grâce à la présence d'intervenants, de jeux, de supports audio visuels ludiques et adaptés, en formant les animateurs.

### MISE EN ŒUVRE

#### 1. Les locaux et espaces utilisés

Le centre de loisirs, situé 4 place de l'Église à Montigny-la-Resle, occupe :

→ Rez de chaussée :

- 1 wc
- 2 salles d'activités

Dans le prolongement des locaux du centre de loisirs, il est possible d'utiliser la salle de classe de Maternelle, la salle de motricité et la cour de l'école.

Nous déplorons que le deuxième étage ne soit plus accessible pour des raisons de sécurité.

- La bibliothèque municipale pourra être utilisée pour des lectures et pour familiariser les enfants avec les livres,
- la salle des sports pour pratiquer des jeux ou des activités sportives d'intérieur,
- l'aire de loisirs « LesVergers » est accessible très facilement pour des activités de plein air.

## 2. Le budget d'activités

Le budget d'activités, voté par le conseil municipal, est de l'ordre de 1200 € par année civile. Ce budget pourra être réactualisé en fonction des projets à mettre en œuvre, tout achat devant être effectué en concertation avec la mairie.

## 3. L'équipe pédagogique du centre de loisirs

L'équipe se compose de trois agents :

- une Directrice, titulaire du BPJEPS, mise à disposition par les Francas de l'Yonne,
- une personne titulaire du BAFA,
- une personne qui prépare le CAP Petite Enfance.
  
- au réfectoire scolaire :
  - une adjointe technique,
  - une autre personne, qui vient en appui pour faire le service durant le repas.

## 4. Les horaires d'ouverture du centre de loisirs

- Accueil du matin : de 7h30\* à 8h50
  - Temps méridien : de 12 h à 13 h 20.
  - Accueil du soir : de 16h30 à 18h 30\*.
  
- Le mercredi matin : de 7 h 30\* à 12 h 30\*.

\* les horaires sont susceptibles d'être modifiés à la demande des familles

## 5. Les modalités tarifaires et d'inscription

Les modalités tarifaires sont fixées conformément aux délibérations n° 2022-20-21-22 prises en conseil municipal du 9 juin 2022 et pourront être revues chaque année avant la rentrée scolaire de septembre.

Les tarifs sont appliqués de manière dégressive en fonction du quotient familial des familles suivant les barèmes de la CAF ou de la MSA.

## 6. Les partenariats

- La commune de Villeneuve St Salves,
- La SDJES de l'Yonne,
- La CAF de l'Yonne,
- Les familles concernées,
- Les associations locales,
- Les sapeurs-pompiers du centre de 1ère intervention de Montigny-la-Resle,
- L'association des Francas de l'Yonne demeure notre partenaire essentiel en mettant à notre disposition une Directrice qualifiée.

## 7. La communication

Toutes les communications liées au centre de loisirs et à la restauration scolaire seront disponibles sur le site internet de la commune et pour certaines informations liées aux animations sur l'application gratuite panneau Pocket :

Sur le site internet de la mairie :

- Le projet éducatif ;
  - Le projet pédagogique ;
  - Le planning des activités et projets du centre de loisirs ;
  - Les évènements du centre de loisirs ;
  - Les fiches d'inscription centre de loisirs et restauration scolaire ;
  - Les tarifs ;
- Les règlements intérieurs du centre de loisirs périscolaires et de la restauration scolaire.

Elles seront également affichées au centre de loisirs et renouvelées régulièrement.

Autre mode de diffusion : transmission par courrier aux parents et aux différents partenaires.

## 8. Les temps de concertation et de préparation pour l'équipe pédagogique

Les temps de préparation et/ou de réflexion seront à l'initiative de la Directrice du centre de loisirs et en totale coordination avec son équipe.

Ces temps sont nécessaires à l'élaboration des actions pédagogiques, à leur évaluation par l'équipe, au réajustement si besoin, ainsi qu'à la régulation des problématiques quotidiennes de la vie du centre de loisirs. Fréquence souhaitée : 1h30 toutes les deux semaines.

## 9. Les modalités d'évaluation et de suivi des projets

Le projet éducatif sera évalué grâce à deux outils :

- Bilan du responsable du centre de loisirs à chaque fin de période scolaire suivant son projet pédagogique ;
- Retour du questionnaire de satisfaction des familles bénéficiaires (bi-annuel).

Ces moyens d'évaluations permettront d'apprécier le niveau de réalisation des objectifs éducatifs fixés par la municipalité et si besoin de réorienter nos actions pour l'année suivante.

## 10. Durée du projet éducatif

Délibération n° 2023-13: Adoptée par le Conseil municipal le 11/04 /2023 pour une durée de trois ans. Ce projet éducatif sera réévalué en 2026.

Il remplace le projet éducatif adopté le 04/03/2010, le projet éducatif territorial de 2017-2020 et le projet éducatif de 2019-2022.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023  
Reçu en préfecture le 20/04/2023  
Publié le **21 AVR. 2023**  
ID : 089-218902658-20230411-202313-DE

Le Maire,  
Dominique TONDEL



Mairie de Montigny la Resle  
4, Place de l'église  
89230 Montigny la Resle